



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، مراسيم
قرارات وآراء، مقررات، منشورات، إعلانات وبلاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 023.41.18.89 à 92 Fax : 023.41.18.76 C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER BADR : Rib 00 300 060000201930048 ETRANGER : (Compte devises) BADR : 003 00 060000014720242
	1 An	1 An	
	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**PROCLAMATIONS ET DECISIONS****COUR CONSTITUTIONNELLE**

- Proclamation du 3 Safar 1448 correspondant au 18 juillet 2026 portant résultats définitifs de l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale qui a eu lieu le 2 juillet 2026..... 3
- Décision n° 04 / D.C.C / C.C.C / 25 du 16 Joumada Ethania 1447 correspondant au 7 décembre 2025 relative au contrôle de conformité du règlement intérieur de l'Assemblée Populaire Nationale, à la Constitution. (Rectificatif)..... 28

DECISIONS INDIVIDUELLES

- Décrets exécutifs du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026 portant nomination de doyens de facultés aux universités..... 29
- Décret exécutif du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026 portant nomination à l'université de M'Sila..... 29

ARRETES, DECISIONS ET AVIS**MINISTERE DES FINANCES**

- Arrêté interministériel du 22 Moharram 1448 correspondant au 7 juillet 2026 fixant les modalités d'application du droit de timbre relatif à la carte professionnelle de l'étranger présent en situation régulière en Algérie..... 29

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS

- Arrêté du 17 Dhou El Kaâda 1447 correspondant au 5 mai 2026 portant institutionnalisation du festival culturel international des musiques et danses du monde..... 30
- Arrêté du 3 Dhou El Hidja 1447 correspondant au 20 mai 2026 portant institutionnalisation du festival culturel international du cinéma amateur Imedghassen..... 31
- Arrêté du 3 Dhou El Hidja 1447 correspondant au 20 mai 2026 portant institutionnalisation du festival culturel national Bouna de la musique..... 31

PROCLAMATIONS ET DECISIONS

COUR CONSTITUTIONNELLE

Proclamation du 3 Safar 1448 correspondant au 18 juillet 2026 portant résultats définitifs de l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale qui a eu lieu le 2 juillet 2026.

— — — —

La Cour constitutionnelle,

Vu la Constitution, notamment ses articles 121 (alinéa 1er), 122 (alinéa 1er), 191 et 198 (alinéa *in fine*) ;

Vu l'ordonnance n° 21-01 du 26 Rajab 1442 correspondant au 10 mars 2021, modifiée et complétée, portant loi organique relative au régime électoral ;

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de réception du 7 juillet 2026 portant résultats provisoires de l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale, annoncés par l'Autorité nationale indépendante des élections ;

Vu la décision de la présidente de la Cour constitutionnelle du 16 juillet 2026 portant prorogation du délai de la proclamation des résultats définitifs de l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale, conformément aux dispositions de l'article 211 (alinéa 2) de l'ordonnance n° 21-01 susvisée ;

Vu les décisions motivées de la Cour constitutionnelle, dont le nombre est de trois cent vingt (320) décisions, statuant sur les recours déposés par les candidats, les listes et les partis participant à cette élection ;

Après que la Cour constitutionnelle ait statué d'office lors de la validation des résultats définitifs préservant ainsi les voix des électeurs et consacrant la moralisation de la vie politique ;

Après examen et contrôle des procès-verbaux de dépouillement, des procès-verbaux de recensement communal et des procès-verbaux de centralisation des résultats, dans les circonscriptions électorales suivantes : Alger, Chlef, Bouira, Djelfa, M'Sila, Mila, Oran, Barika et Aïn Ouessara, il a été constaté des violations substantielles ayant porté atteinte à la régularité de l'opération électorale et à l'ordre public électoral, rendant ainsi nécessaire l'annulation des résultats du vote dans certains bureaux des circonscriptions électorales susmentionnées, et ce, comme suit :

1- Circonscription électorale Alger : Annulation des voix de la liste du parti Front El Moustakbal dans :

- **Commune de Bourouba :** Annulation des voix des listes du parti Front El Moustakbal dans chacun des :

- Bureaux de vote n°s : 32, 33, 34, 38, 129 et 142, du centre de vote Mohamed Kiared ;
- Bureaux de vote n°s : 58, 59, 60, 61, 62 et 66, du centre de vote Hamlat Saïd ;
- Bureaux de vote n°s : 43, 55 et 183, du centre de vote Mohamed Djeknounge ;
- Bureaux de vote n°s : 19, 22, 24, 30 et 132, du centre de vote Tahar Ouettar ;
- Bureaux de vote n°s : 40, 45, 48, 49, 50 et 51, du centre de vote Mouloud Faraoun ;
- Bureaux de vote n°s : 115, 116, 117, 122, 123, 125, 134 et 145, du centre de vote Mahmoud Belaalam ;
- Bureaux de vote n°s : 103, 104, 106, 107, 110, 113 et 114, du centre de vote Gouizi Saïd ;
- Bureaux de vote n°s : 100, 101, 102 et 133, du centre de vote Tarek Ibn Ziad ;
- Bureaux de vote n°s : 90, 91, 93 et 97, du centre de vote 19 mai 1956 ;
- Bureaux de vote n°s : 84, 85 et 86, du centre de vote Taïeb Belazoug ;
- Bureaux de vote n°s : 18 et 80, du centre de vote Madouni Rachid ;
- Bureaux de vote n°s : 1, 2, 3, 4 et 9, du centre de vote Bachir El Ibrahim.

2- Circonscription électorale Chlef : Annulation des voix de la liste du Rassemblement National Démocratique dans :

- Commune de Chettia :

- Bureau de vote n° 26, du centre de vote n° 17.

3- Circonscription électorale Bouira : Annulation des voix de la liste du Parti Front El Moustakbal notamment dans :

- Commune de Bouira :

- Bureaux de vote n°s 4, 8 et 9, du centre de vote Ahmed Bousendala ;
- Bureaux de vote n°s 6 et 10, du centre de vote El Bachir El Ibrahimi ;
- Bureau de vote n° 4, du centre de vote El Aaref Saïd ;
- Bureau de vote n° 6, du centre de vote Akkou Mohand Ameziane.

- Commune de Dirah :

- Bureaux de vote n°s 1, 2 et 3, du centre de vote Gasmi Belkheir.

- Commune de Bir Ghbalou :

- Bureaux de vote n°s 1, 2, 3 et 10, du centre de vote Lakhdar Lerbek.

- Commune de Kadiria :

- Bureaux de vote n°s 1, 3, 4 et 5, du centre de vote Ghani Ali ;
- Bureaux de vote n°s 1 et 4, du centre de vote M'Hamed Bougara ;
- Bureaux de vote n°s 2 et 3, du centre de vote Bourahla Mohamed ;
- Bureau de vote n° 1, du centre de vote Amrani Fateh ;
- Bureau de vote n° 4, du centre de vote Haddad Ramdhane.

- Commune de Djebahia :

- Bureaux de vote n°s 1 et 3, du centre de vote Malki Lakhal ;
- Bureaux de vote n°s 1, 2 et 3, du centre de vote Snoussi Belkacem.

- Commune de Aïn Bessam :

- Bureaux de vote n°s 5, 7 et 9, du centre de vote Makri Ali ;
- Bureaux de vote n°s 4 et 5, du centre de vote Kamel Djomblat ;
- Bureau de vote n° 1, du centre de vote Zadi Mbarek ;
- Bureau de vote n° 6, du centre de vote Melouk Aissa.

- Commune de Lakhdaria :

- Bureau de vote n° 5, du centre de vote Djenadi Laarbi ;
- Bureau de vote n° 5, du centre de vote Oukil Mustapha ;
- Bureaux de vote n°s 1 et 2, du centre de vote Belhouane Mekhlouf ;
- Bureaux de vote n°s 3 et 8, du centre de vote Baaziz Mohamed ;
- Bureau de vote n° 1, du centre de vote Ben Badis.

- Commune de Sour El Ghozlane :

- Bureau de vote n° 2, du centre de vote Alamdjad ;
- Bureau de vote n° 5, du centre de vote El Amir Abdelkader ;
- Bureaux de vote n°s 1, 2 et 3, du centre de vote Boudjerda Kouider ;
- Bureaux de vote n°s 3 et 4, du centre de vote Baou Messaoud.

4- Circonscription électorale Djelfa : Annulation des voix :

- de la liste du Parti de l'Unité Nationale et du Développement dans tous les bureaux de vote de la commune de Hassi Bahbah.

- du candidat (S. S), du parti Rassemblement National Démocratique, dans tous les bureaux de vote de la commune de Hassi Bahbah.

5- Circonscription électorale de M'Sila : Annulation des voix de la liste du Parti Front El Moustakbal dans :

- Commune de Khebtouti Sed El Djir :

- Bureaux de vote n°s 9 et 10, du centre de vote n° 3.

6- Circonscription électorale Mila : Annulation des voix des bureaux de vote de :

- Commune de Chelghoum Laïd :

- Bureau de vote n° 4, femmes, du centre de vote Abdellah Bacha ;
- Bureau de vote n° 4, du centre de vote Benyahia Ammar ;
- Bureau de vote n° 1, du centre de vote Bourouak Abdelhamid.

7- Circonscription électorale Oran : Annulation des voix des listes du Parti Voix du Peuple dans :

- Commune de Ben Fréha :

- Bureaux de vote n°s 3, 8, 26, 101, 102, 104, 105, 107, 109, 110 et 111, du centre de vote Belazreg Kada ;
- Bureaux de vote n°s 3, 8, 9, 201, 202, 204, 205, 206 et 207, du centre de vote Tebbal Mohamed.

8- Circonscription électorale Barika : Annulation des voix des bureaux de vote dans :

- Commune de Barika :

- Bureaux de vote n°s 101, 102, 103, 104, 201, 202, 203 et 204, du centre de vote Ben Yahia Abdellatif ;
- Bureaux de vote n°s 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111 et 112, du centre de vote Bourenane El Khemassi ;
- Bureaux de vote n°s 101 et 201, du centre de vote Aissani Athmane ;
- Bureaux de vote n°s 201, 202 et 203, du centre de vote Baali El Chrif Moussa.

- Commune de Djeddar :

- Bureaux de vote n°s 201 et 203, du centre de vote Ouled Si Ali ;
- Bureaux de vote n°s 101 et 201, du centre de vote Ouled Mohammed Ben Amer ;
- Bureau de vote n° 101, du centre de vote El Mourabidine El Kadima ;
- Bureau de vote n° 301, du centre de vote El Maadher El Djadida ;
- Bureaux de vote n°s 101, 102, 201 et 202, du centre de vote Ouled Derradji.

- Bureaux de vote n°s 101 et 201, du centre de vote Ouled Toumi ;
- Bureaux de vote n°s 101 et 102, du centre de vote El Maachat ;
- Bureaux de vote n°s 101 et 201, du centre de vote Lagdah ;
- Bureaux de vote n°s 101 et 201, du centre de vote Adjissa 2 ;
- Bureaux de vote n°s 101, 102, 103, 201, 202 et 203, du centre de vote El Mourabidine El Djadida Ahmed Mohamedi.

- Commune de Seggana :

- Bureaux de vote n°s 101, 102, 103, 201 et 202, du centre de vote Ouled El Yakine Tazghet ;
- Bureaux de vote n°s 101, 102, 103, 104, 105, 201, 202 et 203, du centre de vote Abdelali Ben Baatouche.

- Commune de Abdelkader Azil :

- Bureaux de vote n°s 101, 102 et 201, du centre de vote Ouled Mira El Kadima ;
- Bureaux de vote n°s 101, 102, 201 et 202, du centre de vote les frères Oulmi ;
- Bureaux de vote n°s 101 et 201, du centre de vote Ouled Mohammed ;
- Bureaux de vote n°s 101 et 201, du centre de vote Nouis Messaoud ;
- Bureaux de vote n°s 101 et 201, du centre de vote Brikat Mohammed ;
- Bureaux de vote n°s 101 et 201, du centre de vote Slimane Boualleg.

9- Circonscription électorale Aïn Ouessara : Annulation des voix des listes du Parti du Front de Libération Nationale dans :

- Commune de Bouira Lahdab :

- Bureaux de vote n°s 1, 2 et 16, du centre de vote Abdennabi Ben Azzouz ;
- Bureaux de vote n°s 3, 14 et 15, du centre de vote Ouled Si Amer ;
- Bureaux de vote n°s 4, 5, 6, 7 et 8, du centre de vote Colonel Amirouche ;
- Bureaux de vote n°s 9, 10, 11 et 13, du centre de vote groupe Khelifa Rabah ;
- Bureaux de vote n°s 12 et 13, du centre de vote n° 3.

- Commune de Benhar :

- Bureau de vote n° 4, du centre de vote Delmadji Djeloul ;
- Bureaux de vote n°s 1 et 2, du centre de vote n° 7 ;
- Bureau de vote n° 20, du centre de vote Hmidani Mohamed ;
- Bureaux de vote n°s 14 et 15, du centre de vote Gasmi Belalia.

Les membres rapporteurs entendus ;

Après avoir arrêté et reformulé les procès-verbaux de centralisation des résultats et réparti les sièges sur les listes des candidats ;

Après en avoir délibéré les 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 juillet 2026 ;

La Cour constitutionnelle proclame les résultats définitifs de l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale comme suit :

Premièrement : S'agissant du nombre d'inscrits, de votants et des taux de participation :

1- Au niveau national :

- Electeurs inscrits : 23.872.756 électeurs.
- Electeurs votants : 5.071.020 votants.
- Taux de participation : 21,24 %.
- Bulletins nuls : 959.689.
- Suffrages exprimés : 4.111.331.

2- Au niveau de la communauté nationale établie à l'étranger :

- Electeurs inscrits : 854.285 électeurs.
- Electeurs votants : 91.810 votants.
- Taux de participation : 10,75 %.
- Bulletins nuls : 12.630.
- Suffrages exprimés : 79.180.

Deuxièmement : S'agissant de l'examen des recours :

La Cour constitutionnelle a enregistré le dépôt de trois cent vingt (320) recours, dont treize (13) introduits par la communauté nationale établie à l'étranger, quarante-trois (43) recours recevables, huit (8) recours irrecevables en la forme et deux cent soixante-neuf (269) recours rejetés dans le fond car infondés.

Troisièmement : Les listes ayant remporté l'élection sont classées en fonction du nombre de sièges obtenus, selon l'ordre ci-après :

Ordre	Listes ayant remporté l'élection	Total des voix obtenues	Nombre total de sièges obtenus
1	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	736395	91
2	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	641623	74
3	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	523915	56
4	PARTI HARRAKET MOUDJTEMA ESSILM	431743	43
5	PARTI HARAKAT EL BINAA EL WATANI	376283	40
6	PARTI VOIX DU PEUPLE	221726	16
7	PARTI FRONT DES FORCES SOCIALISTES	96111	12
8	PARTI EL FEDJR EL JADID	80871	6
9	PARTI DE LA LIBERTE ET DE LA JUSTICE	69699	6
10	PARTI EL KARAMA	91890	5
11	PARTI FRONT DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT	37583	4

Ordre	Listes ayant remporté l'élection	Total des voix obtenues	Nombre total de sièges obtenus
12	PARTI RASSEMBLEMENT POUR LA CULTURE ET LA DEMOCRATIE	30510	4
13	PARTI TAJAMOUA AMEL EL DJAZAIR	78026	3
14	PARTI DES TRAVAILLEURS	59991	3
15	PARTI JIL JADID	33150	3
16	Liste indépendante Conglomération des libres - Sidi Bel Abbès	23216	3
17	PARTI MOUVEMENT DE LA NAHDA	34136	2
18	Liste indépendante ASSIREM - Tizi Ouzou	15935	2
19	Liste indépendante Bloc Hisn Al Mateen - Aïn Defla	10754	2
20	PARTI FRONT DE L'ALGERIE NOUVELLE	32092	1
21	PARTI ALLIANCE NATIONALE REPUBLICAINE	19723	1
22	PARTI FRONT DE LA BONNE GOUVERNANCE	17876	1
23	Liste indépendante ANNAJAH - Oum El Bouaghi	13631	1
24	PARTI FRONT DES CITOYENS LIBRES	13229	1
25	Liste indépendante BLOC DES ALGERIENS LIBRES - El Tarf	12241	1
26	Liste indépendante AURES D'ALGERIE - Batna	12173	1
27	Liste indépendante ICHRAK - Ghardaïa	11636	1
28	Liste indépendante ELWIHDA - Khenchela	11568	1
29	Liste indépendante FIDELITE ET L'ENTENTE - Ghardaïa	10404	1
30	PARTI DU RENOUVEAU ALGERIEN	10353	1
31	Liste indépendante EL FATH - Bordj Bou Arréridj	9545	1
32	Liste indépendante ECHOROUK - Mostaganem	8329	1
33	Liste indépendante EL OUIHDA WA EL TTADAOULE - Ghardaïa	7975	1
34	Liste indépendante Jeunesse du changement - Bouira	7559	1
35	Liste indépendante NOKHBET EL AHRAR - Blida	7173	1
36	Liste indépendante ANSSAR RELIZANE - Relizane	6952	1
37	PARTI DE L'UNITE NATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT	6826	1
38	Liste indépendante ELWafa - Jijel	6723	1
39	Liste indépendante les jeunes de Biskra - Biskra	6701	1
40	Liste indépendante Maa Chaab - Tiaret	6679	1

Ordre	Listes ayant remporté l'élection	Total des voix obtenues	Nombre total de sièges obtenus
41	Liste indépendante ESPOIR DE BEJAIA - Béjaïa	6309	1
42	Liste indépendante NIDA EL WATANE - Tizi Ouzou	6017	1
43	Liste indépendante ELWAFI - Blida	5811	1
44	Liste indépendante TAJMAAT - Tizi Ouzou	5607	1
45	Liste indépendante THADUKLI - Béjaïa	4976	1
46	Liste indépendante Majd Ahrar - Constantine	4972	1
47	Liste indépendante ELDJIL ESSAID - Relizane	4616	1
48	Liste indépendante Djabhat Alahrar - Boumerdès	4179	1
49	Liste indépendante El Amal - El Meniaâ	3206	1
50	Liste indépendante L'Algérie Unie - Zone 3	3008	1
51	Liste indépendante JOUSSOUR AL JALIA - Zone 5	398	1

Quatrièmement : S'agissant des résultats des catégories des jeunes, des femmes et des universitaires :

- Le nombre de sièges obtenus par les candidats âgés de moins de quarante (40) ans révolus le jour du scrutin : 126 sièges, soit 30,96 % ;

- Le nombre de sièges obtenus par la catégorie des femmes : 25 sièges, soit 6,14 % ;

- Le nombre de sièges obtenus par les candidats ayant un niveau universitaire : 312 sièges, soit 76,65 %.

Cinquièmement : La présente Proclamation est notifiée au Président de l'Assemblée Populaire Nationale et au Président de l'Autorité nationale indépendante des élections.

Sixièmement : La présente Proclamation, annexée des tableaux détaillés des résultats définitifs, sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

La Présidente de la Cour constitutionnelle

Leila ASLAOUI.

- Abbas AMMAR, membre ;
- Bahri SAADALLAH, membre ;
- Mosbah MENAS, membre ;
- Naceurdine SABER, membre ;
- Ourdia NAIT KACI, membre ;
- Abdelaziz BERGOUG, membre ;
- Abdelouahab KHERIEF, membre ;
- Bouziane ALIANE, membre ;
- Abdelhafid OSSOUKINE, membre ;
- Ammar BOUDIAF, membre ;
- Ahmed BENNINI, membre.

Tableau n° 1

Liste des candidats élus à l'Assemblée Populaire Nationale

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
01	Adrar	3	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	ABELLAH Abdelmadjid
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	BEN ABDELKARIM Abdelkadir
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	ABDEDAIEM Salah
02	Chlef	11	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	4	HADJ HENNI Ibrahim
					BENABOURA Fodhil
					DENDANE Moufida
					FATMI Fettah
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	2	MASKRI Farid
					BERKANE Djelloul
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	2	NOURINE-ELAID Kheireddine
					OMAR Maamar
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	LEHLOUH Omar
					MOUSSA- BOUDJELTHIA Fayçal
03	Laghouat	4	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	AYACHI Sofiane
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	TIDJANI Abdeldjebbar
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	KHOULED Moussa
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BELBOUL Abdallah
04	Oum El Bouaghi	7	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	2	KHIARI Mohammed-Lakhdar
					TARIOULET Habiba
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	TOURECHE Imad
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	CHENIKHAR Riyadh
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	KHELLIL Hicham
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	ANNAB Abdelyamine
			LISTE INDEPENDANTE ANNAJAH	1	LOUAAR Lekhemissi

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
05	Batna	11	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	3	BAAZI Amin
					SMAILI Slimane
					AZZOUZI Salim
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	3	KOUTTI Mihoub
					BENZAHIRA Djamel
					REGAA Sihame
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	HASROUMI Smail
					BRIMA Abdelhafid
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	2	MEDDOUR Mekki
06	Béjaïa	9	PARTI FRONT DES FORCES SOCIALISTES	3	BOUHATA Abdallah
					AISSAOUI Khalil
			PARTI RASSEMBLEMENT POUR LA CULTURE ET LA DEMOCRATIE	2	BARKAT Bachir
					AISSAOUI Azedine
			LISTE INDEPENDANTE ESPOIR DE BEJAIA	1	DERGUINI Abdenour
					LABDOUCI Mohamed
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	MERAH Aissa
			LISTE INDEPENDANTE THADUKLI	1	BRAHAMI Farid
07	Biskra	6	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BOUDJEMLINE Naim
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	HADDAD Fouad
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	BORDJIHANE Touhami
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	MESSAOUDI Amor
			PARTI EL KARAMA	1	ATALLAH Mehdi
			LISTE INDEPENDANTE LES JEUNES DE BISKRA	1	YOUNB SEKKAI Adel
08	Béchar	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BETTAYBI El Hadj
			PARTI DES TRAVAILLEURS	1	NOUI Abderrahmane
					MAZOUZI Nouredine
					YARFAA Ahmed Abdel Hakim
					MOUSLI Latifa

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
09	Blida	11	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	3	BOUKEDJEMAR Mohamed
					MEBARKI Abdelkader
					AMIER Ahmed
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	2	ELAICHI M'Hamed
					BOUSETTA Abderrezak
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	SABKHA Abdelkader
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	OUSSERIR Ishak
			LISTE INDEPENDANTE NOKHBET EL AHRAR	1	HAMMOUCHE Ghoufran
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	BOUZID Mohamed- Amine
			PARTI VOIX DU PEUPLE	1	OUSSERIR Mohamed
10	Bouira	8	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	ACHIT Rachid
					SALEM Mohammed
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	NECHADI Miloud
					ZOUGGAGH Abderachid
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	2	RAI Abdelkrim
					SMAIL Mohamed
			PARTI FRONT DES FORCES SOCIALISTES	1	ZEMMOUR Daou
11	Tamenghasset	2	LISTE INDEPENDANTE JEUNESSE DU CHANGEMENT	1	SADELLI Salah
12	Tébessa	6	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	HABNASSI Mouloud
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	GMAMA Ahmed
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	AMRANE Hamza
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	DJADAOUN Nacer- Eddine
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	CHORFI Djaafar
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	MESNADI Belgacem
			PARTI DE LA LIBERTE ET DE LA JUSTICE	1	MELKIA Chaouki
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	SERRADJ Khedidja

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
13	Tlemcen	9	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	MALEK Mohammed
					CHEDDAD Feth Allah
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	KORAIB Salah Eddine
					CHAREF Abdelmalek
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	BELHOUARI Nouredine
			PARTI VOIX DU PEUPLE	1	MESMOUDI Hemza
			PARTI FRONT DES CITOYENS LIBRES	1	BOUDINA Sami
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	LAHCENE Redouane
14	Tiaret	8	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	CHADLI Mohammed Ben Zidene
					FEGHOULI Abdeldjalil
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	SENOUCI Yesin
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	AOUINET Nasredine
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	BEKHEDDA Belalia
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	YOUCEFI Mohamed
			LISTE INDEPENDANTE MAA CHAAB	1	KADARI Mihoub
			PARTI ALLIANCE NATIONALE REPUBLICAINE	1	BENASLA Yassine
15	Tizi Ouzou	11	PARTI FRONT DES FORCES SOCIALISTES	3	SID ALI Youcef
					AMIAR Mohamed Arab
					SADOUD Ferhat
			LISTE INDEPENDANTE ASSIREM	2	AISSIOUANE Yassine
					AKMOUSSI Saadi
			PARTI RASSEMBLEMENT POUR LA CULTURE ET LA DEMOCRATIE	2	TCHATCHI Hakim
					HASSANI Rachid
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	BELARBI Abdenour
			LISTE INDEPENDANTE NIDA EL WATANE	1	BRAHIMI Rabah
			PARTI JIL JADID	1	NAIT MOULOUD Lyazid
			LISTE INDEPENDANTE TAJMAAT	1	BELKADI Lekhdher

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
16	Alger	31	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	8	KETFI Abdelbassat
					BENBOULAIID Chahrazed
					DEBECHE Smail
					KRACHE Farid
					FERGANI Imane
					SAIDI Amar-Zoubir
					BOUFEDECHE Khalida
					TOUIMER Rabah
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	6	BOURBIA Mohamed Nadjib
					MOSTEFAOUI Ibtissam
					OUAKLI Leila
					BOUZIDI Mohamed
					BOUALLAG Mohammed
					BOUCHAREB Mohamed
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	5	BESSAKHI Mohamed
					MEBARKI Nadjib
					RATNI Mohamed
					BENSAFI Fatima Zohra
					CHEHIH Meriem
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	4	DHERRA Amar
					BRAHMI Bachir
					BELKHIRI Rabah
					MOSTEFAOUI Ali
			PARTI VOIX DU PEUPLE	3	FILLALI Salah Eddine
					KOUIDRI Lynda
					HAMMANI Smaine
			PARTI FRONT DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPPEMENT	3	MENOUAR Amar
					MAHAMEDI Brahim
					BELAHCENE Abdelkader
			PARTI FRONT DES FORCES SOCIALISTES	2	SALAH MANSOUR Mohand Amokrane
					DJEDDAI Ahmed

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
17	Djelfa	6	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	BOULANOVAR Doha Aiat Ellah
					HARFOUCHE Abdelbaki
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	ORABI Mohamed
			PARTI DE L'UNITE NATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT	1	ZAHOUT Naas
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	LAHOUAL Ahmed Borhane Eddine
			PARTI HAKAKAT EL BINAA EL WATANI	1	BENGOURINA Ahmed
18	Jijel	7	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	BOUSBIA Abdenour
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BOUSSEBAT Ahmed
			PARTI TAJAMOUA AMEL EL DJAZAIR	1	CHETOUANE Hilal
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	YAHIA Abdelfettah
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	TEBBOUB Salim
			PARTI HAKAKAT EL BINAA EL WATANI	1	TOUATI Abderrezak
			LISTE INDEPENDANTE EL WAFIA	1	AMIOUR Mohamed
19	Sétif	17	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	5	BELGUET Ahmed Badr El Islem
					BEKRAR Radouane
					SERSOUB Djamel
					BOUSSAHEL Mourad
					KHALOUA Samir
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	3	BOUTCHICHA Djemai
					ISSAADI Abdelmonaïme
					HADJI Hicham
			PARTI HAKAKAT EL BINAA EL WATANI	3	BECHATA Tarek
					LAIB Mohamed
					HADDAD Ali
			PARTI DE LA LIBERTE ET DE LA JUSTICE	2	YOUSFI Nacereddine
					SIADJ Douadi
			PARTI EL FEDJR EL JADID	2	CHINOUNE Abbes
					BOUGUENNA Lekchichi
			PARTI VOIX DU PEUPLE	1	LAHRECHE Fayçal
			PARTI FRONT DES FORCES SOCIALISTES	1	OUAGHLICI Boudjamline

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
20	Saïda	4	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	BESSADET Maamar
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	HAZZAB Djelloul
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	BIDA Fatma
			PARTI HAKAKAT EL BINAA EL WATANI	1	BELABED Mourad
21	Skikda	10	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	SATOUH Hamza
					BOULGUEMH Wahid
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	BOURAGHDA Seïf Eddine
					MEFTAH Ahmed
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	BOUSELSAL Mounir
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	KHOUALED Ali
			PARTI VOIX DU PEUPLE	1	BOUTELDJA Farès
			PARTI HAKAKAT EL BINAA EL WATANI	1	MESSAOUDI Karim
			PARTI MOUVEMENT DE LA NAHDA	1	BOUGHAZI Oussama
			PARTI FRONT DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPEMENT	1	DJOUAMA Boualem
22	Sidi Bel Abbès	6	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	MAHI Yahia
					MOUILAH Mohamed Reda
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	MIR Mohamed
			PARTI HAKAKAT EL BINAA EL WATANI	1	SAID Boualem
			LISTE INDEPENDANTE TAKATOUL EL AHRAR	1	TOUAT Ahmed
23	Annaba	6	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	SAADI Ouahida
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	LAHOUEL Ali
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	SAKLOULI Oualid
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	AGGOUNE Mohamed Tahar
			PARTI EL FEDJR EL JADID	1	SAYAH Oualid
			PARTI DES TRAVAILLEURS	1	ARABI Anis

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
24	Guelma	5	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	KRINAH Abderrezak
			PARTI FRONT DE L'ALGERIE NOUVELLE	1	DEKHAKHNA Adel
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	NOUREDINE Nadir
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	TRIA Rebiai
			PARTI VOIX DU PEUPLE	1	HASSAOUNIA Djamel
25	Constantine	9	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	2	LAYEB Mawloud
					DEKKICHE Khaled
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	BENKASSA Djaber
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	ABABSA Lokmane
			PARTI HAKAKAT EL BINAA EL WATANI	1	BOUTGHAN Habib
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	REDJEM Housseem Eddine
			LISTE INDEPENDANTE MAJD AHRAR	1	BOUDRA Mokhtar
			PARTI DE LIBERTE ET DE LA JUSTICE	1	RASENNADJA Aissa
			PARTI FRONT DES FORCES SOCIALISTES	1	MESLEM Ramdane
26	Médéa	6	PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	SASSANE Moussa
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BERRAF Billel
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	ABRI Farida
			PARTI HAKAKAT EL BINAA EL WATANI	1	MAKDOURI Abdelhamid
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	LAIDI Younes
			PARTI DU RENOUVEAU ALGERIEN	1	LAMI Benyoucef

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
27	Mostaganem	8	PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	BOUGHLIEM Afif
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	ABBAS Hadjira
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	BELGHIT Ibn Abdallah Nadir
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BOUCIF Naïma
			PARTI EL FEDJR EL JADID	1	BENDJEBBOUR Boubakr
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	AZIZI Mohamed
			LISTE INDEPENDANTE ECHOROUK	1	MAHIDDINI Abdelkader
			PARTI VOIX DU PEUPLE	1	LAIDANI Mourad
28	M'Sila	7	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	FAID Soufiane
					LAOUIDJI Abdellah
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	2	MAHDI RIDDA
					LAYACHI Feteh
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BENSSAADI Abdelghani
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	DJERIOUI Ammar
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	SERAICHE Rabah
29	Mascara	8	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	MERZOUK Boubakeur
					TOUTA Habib
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	BENAISSA Ilies
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	MERAH Benyssaad
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	KERRAR Houcine
			PARTI EL KARAMA	1	SEBA Laredj
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	BIOUD Mohamed El-Amine
			PARTI JIL JADID	1	MARS Mohamed Amine
30	Ouargla	4	PARTI EL KARAMA	1	MIMOUNI Boubakeur
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	LEHELLA Djemal
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	ZENGUI Abdelhamid
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	GUENDOUZ Mohamed Lamine

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
31	Oran	16	PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	3	AZZOUZ Feth Alleh
					ALLOUCHE Amine
					SADOUNE Samia
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	DJELLAT Abdelkrim
					OUSALAH Redouane
			PARTI VOIX DU PEUPLE	2	BRAHIM SAFI Mohammed
					*
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	2	RIZOUGA Saïd
					ZIDAN Mohamed
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	BELAZZE Habib
					HANITSER Sofiane
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	2	LAHMAR Madjid
					TALEB Moufdi Zakaria
32	El Bayadh	3	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	RABHALLAH Bekkar
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	BOUAZZA Bouazza
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	MECHERI Amar
33	Illizi	2	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	SANATI Abdenbi
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	OULED HAMMA Hossine
34	Bordj Bou Arréridj	7	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BENAISSA Yakoub
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	NADA Derradji
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	BOUHALI Adel
			LISTE INDEPENDANTE EL FATH	1	LARAFI Abdelhalim
			LISTE INDEPENDANTE TAKATOL AL AHRAR	1	NASRI Mohamed
			PARTI EL KARAMA	1	AYATA Adel
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	ZEBIRI Rabeh

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
35	Boumerdès	9	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	ATTARI Abdennasser
			PARTI HAKAKAT EL BINAA EL WATANI	1	DAIMELLAH Rabah
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	ZIANE KHODJA Yazid
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	TADJER Mohammed
			PARTI EL FEDJR EL JADID	1	NEGGAZ Farid
			PARTI DE LIBERTE ET DE LA JUSTICE	1	BOUDJELTI Allaaeddine
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	AKLIL Imadeddine
			PARTI FRONT DES FORCES SOCIALISTES	1	MOKRANI Youghourta
			LISTE INDEPENDANTE FRONT ALAHRAR	1	SABAOUI Rachid
36	El Tarf	4	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	CHEMAM Abdelkrim
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	TAHRI Salah-Eddine
			LISTE INDEPENDANTE BLOC DES ALGERIENS LIBRES	1	HANI Ahcene
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	LABBACI Ridha
37	Tindouf	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	TAHAR Ahmed
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	SAID Azzedine
38	Tissemsilt	3	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	KADDOURI Benchohra
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	OULD KADDOUR Saad
			PARTI VOIX DU PEUPLE	1	RABEHI Mohamed
39	El Oued	7	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	LEMGHEDEM Abdessemad
					GHERBI Djafar Saber
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	2	TRIKI AHMED
					MAIZA Ali
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	BEHIR Brahim
			PARTI VOIX DU PEUPLE	1	DEDJAL Hicham
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	BEN AMOR Tayeb

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
40	Khenchela	5	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	ABROUK Mahieddine
			PARTI VOIX DU PEUPLE	1	BELHOUCHE Imadeddine
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	ABDI Abdeladdime
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	KHALDI Hichem
			LISTE INDEPENDANTE ELWIHDA	1	ALLAGUE Abdelghani
41	Souk Ahras	4	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	BOUGOFFA Samir
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	DAIRI Sabri
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	SAYAR Hacène
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	BELHOUCHE Talal
42	Tipaza	7	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	AMROUCHE Abdelkader
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	OTSMANE Rachid
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	YAMNAINE Mohamed -Youcef
			PARTI EL FEDJR EL JADID	1	FEKIR Smail
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	SADOUKRI Mohamed El Amine
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	CHARANI Ali
			PARTI DE LIBERTE ET DE LA JUSTICE	1	BEN HADJ Djilali Abdelkader
43	Mila	8	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	**
					BAGHI Badis
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	BOUDEN Monder
					BOUFENGHOUR Ismail
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	BENKARA Zahia
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	SIFOUNE Farid
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	REZAIKI Issam
			PARTI JIL JADID	1	ERREDIR Ammar

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
44	Aïn Defla	9	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	DINE Mohammed
					DJELLOULI Ali
			LISTE INDEPENDANTE TAKATOL HISN ALMATEEN	2	BIDAOUI Hamid
					EZZITOUNI BOKRETAOUI Sami
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	HOUAS Mahfoud
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	ZEGHOU Mohammed
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	REZALA Walid
			LISTE INDEPENDANTE TAKATOL AL AHRAR	1	DAOUDI Mohammed
45	Naâma	3	PARTI HAKAKAT EL BINAA EL WATANI	1	HAMDI Islam
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BOUALEM Ahmed
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	HARCHAIA Abdallah
46	Aïn Temouchent	4	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	ZERROUKI Seddik
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	DOUMA Samira
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	MEDJAHED Abdelkader
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	DAMOU Rabah
47	Ghardaïa	4	PARTI FRONT DE LA BONNE GOUVERNANCE	1	BENADDA Abderrahmane
			LISTE INDEPENDANTE ICHRAK	1	BAFOULOULO Aoumeur
			LISTE INDEPENDANTE FIDELITE ET L'ENTENTE	1	BAHMANI RAI Kacem
			LISTE INDEPENDANTE EL OUIHDA WA EL TTADAOULE	1	AISSA Omar
48	Relizane	8	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	BENSEDDIK Messaoud
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	AMARI Abdallah
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	BETTAHAR Brahim
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	BENAOULA Houari
			PARTI EL KARAMA	1	SIDENNAS Mustapha
			LISTE INDEPENDANTE ANSSAR RELIZANE	1	ALEM Abdelmadjid
			PARTI TAJAMOUA AMEL EL DJAZAIR	1	BAHRI Miloud
			PARTI HAKAKAT EL BINAA EL WATANI	1	BEKHEBOUCHA Hamid
			LISTE INDEPENDANTE EL DJIL ESSAID	1	SAID Ali

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
49	Timimoun	2	PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	OULD SEDDIK Miloud
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	MOULAY LAKHDAR Abdallah
50	Bordj Badji Mokhtar	2	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	ANARAB Sidi
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	TATI Mohamed
51	Ouled Djellal	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	HOUIOUA Djamel
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	REZGUI Bachir
52	Béni Abbès	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	TOUIL Riyadh
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	BOUKERRAF Laid
53	In Salah	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BOUHAFS Hamza
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	SAGUENI Ahmed
54	In Guezzam	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	DRISSI Khaleni
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	ZEDDA Abderahmane
55	Touggourt	4	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	LAIFAOUI Larbi
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	MOULATI Atallah
			PARTI HAKKAT EL BINA EL WATANI	1	NAITI Saida
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	AISSANI Mouad
56	Djanet	2	PARTI HAKKAT EL BINA EL WATANI	1	EL HAMAL Fatma
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	ZEGRI Abdelouahab
57	El Meghaier	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BERIALA Imadeddine
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	KHAOUA Mourad
58	El Meniaâ	2	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	BELLAKEHAL Abdelhamid
			LISTE INDEPENDANTE EL AMAL	1	MAHAMMED Yahia

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
59	Aflou	2	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	NEGGAZ Djallal
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BOUKHALFI Abdelaziz
60	Barika	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BELKORICHI Abdenour
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	MOHAMMEDI Hamza
61	El Kantara	2	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	HAFNAOUI Okba
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	MERAD Chelali
62	Bir El Ater	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	MALAOUI Abdelkrim
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	RABAH Rachid
63	El Aricha	2	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	BENAHMED Mohammed
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BELHARRANE Ali
64	K'Sar Chellala	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	DAHLAB Isam
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	HAMMADI Brahim
65	Aïn Ouessara	3	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	REBHI Youcef
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BEN SIGAA Kamel
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	GHERBI Abdelkader
66	Messaâd	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BELABBES Mohamed
			PARTI HAKAKAT EL BINA EL WATANI	1	ZERGOT Amar
67	Ksar El Boukhari	3	PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	MEBROUKI Mohammed Elamine
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	KARMOUS Benhaoua
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	REMADA Bachir
68	Bou Saada	4	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	HELALI Mohamed
			PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	1	DJERIDA Abdelmalek
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	SOUIDI Thameur
			PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	LAHLALI Mounir
69	El Abiodh Sidi Cheikh	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BELAMOURI Mohammed El Amin
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	BAHOUSSE Larbi

Tableau n° 1 (suite)

Code wilaya	Circonscription électorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom et prénom du candidat élu
Circonscription électorale de la communauté nationale établie à l'étranger	Zone I	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BEDDAR Djelloul
			PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	Djaafar Youcef
	Zone II	2	PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	NEDJAH Djamai
			PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	BOUKHORS Nouar
	Zone III	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	ABIDAT Mohamed
			LISTE INDEPENDANTE L'ALGERIE UNIE	1	DJOUDI Foudil
	Zone IV	1	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	CHERIFI Abdelmalek
	Zone V	2	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	DADOU Abdenebi
			LISTE INDEPENDANTE JOUSSOUR AL JALIA	1	HOUHOU Mehdi
	Zone VI	1	PARTI HARAKAT EL BINAA EL WATANI	1	LADJAL Mouna
	Zone VII	1	PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	1	RAHMANI Fares
	Zone VIII	1	PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	BLILA Ismail

* Ne peut être considéré élu, le candidat **BENDJAAFAR Abdelhak du parti Voix du peuple**, de la circonscription électorale d'Oran, qu'après avoir statué sur la poursuite pénale.

** Ne peut être considéré élu, le candidat **BARKAT Ammar du parti Front de Libération Nationale**, de la circonscription électorale de Mila, qu'après avoir statué sur la poursuite pénale.

Tableau N° 2

Répartition des sièges en fonction de la représentation des élus âgés de moins de quarante (40) ans, des femmes et des élus ayant un niveau universitaire

LISTES AYANT REMPORTE L'ELECTION	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS PAR LES FEMMES	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS AGES DE MOINS DE 40 ANS	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS PAR LES UNIVERSITAIRES
PARTI FRONT DE LIBERATION NATIONALE	6	30	71
PARTI RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	6	27	60
PARTI FRONT EL MOUSTAKBAL	4	18	43
PARTI MOUVEMENT DE LA SOCIETE POUR LA PAIX	2	14	36
PARTI MOUVEMENT EL BINAA EL WATANI	5	11	32
LISTES INDEPENDANTES	0	5	20
PARTI VOIX DU PEUPLE	1	6	13
PARTI FRONT DES FORCES SOCIALISTES	0	2	8
PARTI DE LA LIBERTE ET DE LA JUSTICE	0	2	4
PARTI EL FEDJR EL JADID	0	0	3
PARTI EL KARAMA	0	2	3
PARTI RASSEMBLEMENT POUR LA CULTURE ET LA DEMOCRATIE	0	1	2
PARTI FRONT DE LA JUSTICE ET DU DEVELOPEMENT	0	1	4
PARTI DES TRAVAILLEURS	1	1	3
PARTI TAJAMOUA AMEL EL DJAZAIR	0	2	2
PARTI JIL JADID	0	0	0
PARTI MOUVEMENT DE LA NAHDA	0	1	2
PARTI RENOUVEAU ALGERIEN	0	0	1
PARTI ALLIANCE NATIONALE REPUBLICAINE	0	1	1
PARTI FRONT DES CITOYENS LIBRES	0	1	1
PARTI UNITE NATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT	0	1	1
PARTI FRONT DE LA BONNE GOUVERNANCE	0	0	1
PARTI FRONT DE L'ALGERIE NOUVELLE	0	0	1

Tableau n° 3

Résultats du scrutin par circonscriptions électorales

Code de wilaya	Circonscription électorale	Electeurs inscrits	Electeurs votants		Suffrages exprimés	
			Nombre	Taux %	Nombre	Taux %
01	Adrar	165 960	67 286	40,54	56 744	84,33
02	Chlef	729 124	126 783	17,39	106 128	83,71
03	Laghouat	197 023	63 177	32,07	51 489	81,50
04	Oum El Bouaghi	426 448	83 916	19,68	69 883	83,28
05	Batna	575 627	136 813	23,77	121 862	89,07
06	Béjaïa	562 095	84 593	15,05	75 827	89,64
07	Biskra	371 551	97 026	26,11	83 266	85,82
08	Béchar	187 362	51 703	27,60	28 710	55,53
09	Blida	704 997	122 533	17,38	87 742	71,61
10	Bouira	548 166	93 954	17,14	65 417	69,63
11	Tamenghasset	122 879	55 373	45,06	44 300	80,00
12	Tébessa	412 887	104 966	25,42	89 576	85,34
13	Tlemcen	721 285	124 140	17,21	93 757	75,53
14	Tiaret	513 886	103 072	20,06	84 217	81,71
15	Tizi Ouzou	694 152	108 769	15,67	98 244	90,32
16	Alger	1 941 097	211 305	10,89	147 175	69,65
17	Djelfa	362 467	85 593	23,61	60 209	70,34
18	Jijel	446 306	115 609	25,90	98 373	85,09
19	Sétif	1 037 444	152 562	14,71	125 435	82,22
20	Saïda	248 273	53 548	21,57	42 706	79,75
21	Skikda	627 828	140 495	22,38	116 407	82,85
22	Sidi Bel Abbès	476 703	87 741	18,41	65 978	75,20
23	Annaba	438 879	71 149	16,21	55 260	77,67
24	Guelma	365 032	80 741	22,12	69 105	85,59
25	Constantine	606 853	90 104	14,85	68 518	76,04
26	Médéa	393 392	86 019	21,87	70 228	81,64
27	Mostaganem	499 011	120 726	24,19	101 473	84,05
28	M'Sila	405 186	94 763	23,39	83 255	87,86
29	Mascara	579 464	117 648	20,30	93 908	79,82
30	Ouargla	211 782	66 053	31,19	51 247	77,58
31	Oran	1 057 963	142 710	13,49	99 552	69,76

Tableau n° 3 (suite)

Code de wilaya	Circonscription électorale	Electeurs inscrits	Electeurs votants		Suffrages exprimés	
			Nombre	Taux %	Nombre	Taux %
32	El Bayadh	158 464	51 167	32,29	42 351	82,77
33	Illizi	69 589	38 515	55,35	29 008	75,32
34	Bordj Bou Arréridj	468 390	113 554	24,24	101 604	89,48
35	Boumerdès	523 665	76 387	14,59	63 921	83,68
36	El Tarf	336 576	92 573	27,50	78 969	85,30
37	Tindouf	110 429	55 314	50,09	38 617	69,81
38	Tissemsilt	179 345	44 040	24,56	34 537	78,42
39	El Oued	273 812	84 465	30,85	77 708	92,00
40	Khenchela	265 306	81 939	30,88	75 098	91,65
41	Souk Ahras	331 353	63 496	19,16	51 810	81,60
42	Tipaza	457 668	92 193	20,14	67 203	72,89
43	Mila	506 810	101 154	19,96	84 280	83,32
44	Aïn Defla	493 024	109 791	22,27	91 599	83,43
45	Naâma	181 483	49 058	27,03	33 811	68,92
46	Aïn Témouchent	321 943	61 152	18,99	46 554	76,13
47	Ghardaïa	209 512	67 574	32,25	60 140	89,00
48	Relizane	441 354	102 352	23,19	85 271	83,31
49	Timimoun	79 171	28 660	36,20	24 338	84,92
50	Bordj Badji Mokhtar	47 572	43 870	92,22	42 175	96,14
51	Ouled Djellal	110 655	28 590	25,84	25 836	90,37
52	Béni Abbès	40 724	16 821	41,30	13 403	79,68
53	In Salah	44 627	22 514	50,45	18 871	83,82
54	In Guezzam	39 342	33 343	84,75	31 318	93,93
55	Touggourt	169 499	58 254	34,37	50 515	86,72
56	Djanet	36 456	20 495	56,22	15 819	77,18
57	El Meghaier	99 805	32 606	32,67	28 887	88,59
58	El Meniaâ	46 651	18 806	40,31	16 102	85,62
59	Aflou	116 002	49 202	42,41	43 487	88,38
60	Barika	107 830	35 879	33,27	20 064	55,92
61	El Kantara	33 167	14 131	42,61	12 881	91,15
62	Bir El Ater	70 280	24 850	35,36	21 391	86,08

Tableau n° 3 (suite)

Code de wilaya	Circonscription électorale	Electeurs inscrits	Electeurs votants		Suffrages exprimés	
			Nombre	Taux %	Nombre	Taux %
63	El Aricha	35 751	16 108	45,06	11 888	73,80
64	Ksar Chellala	63 975	18 127	28,33	15 627	86,21
65	Aïn Ouessara	171 258	32 440	18,94	22 461	69,24
66	Messaad	97 503	20 570	21,10	17 261	83,91
67	Ksar El Boukhari	165 863	37 768	22,77	29 562	78,27
68	Bou Saada	296 012	76 118	25,71	67 075	88,12
69	El Abiodh Sidi Cheikh	40 768	16 274	39,92	13 898	85,40
Communauté nationale établie à l'étranger	Zone 1	269 244	17 511	6,50	15 562	88,87
	Zone 2	166 850	19 913	11,93	17 416	87,46
	Zone 3	227 508	19 449	8,55	17 689	90,95
	Zone 4	32 658	10 050	30,77	8 067	80,27
	Zone 5	26 601	2 271	8,54	2 046	90,09
	Zone 6	21 048	5 218	24,79	3 279	62,84
	Zone 7	66 175	9 345	14,12	8 309	88,91
	Zone 8	44 201	8 053	18,22	6 812	84,59
Total		24 727 041	5 162 830	20,88	4 190 511	81,17

Décision n° 04 / D.C.C / C.C.C / 25 du 16 Joumada Ethania 1447 correspondant au 7 décembre 2025 relative au contrôle de conformité du règlement intérieur de l'Assemblée Populaire Nationale, à la Constitution. (Rectificatif)

— — — — —

J.O n° 09 du 10 Chaâbane 1447 correspondant au 29 janvier 2026.

— Page 5, 1ère colonne, 1er titre et 1ère ligne :

« En ce qui concerne le renvoi prévu à l'article 10 (tiret 6) »,

Au lieu de : « à l'article 10 (tiret 6) »,

Lire : « à l'article 10 (tiret 7) ».

..... (le reste sans changement)

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décrets exécutifs du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026 portant nomination de doyens de facultés aux universités.

Par décret exécutif du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026, M. Nouredine Bouzar est nommé doyen de la faculté des sciences humaines et sociales à l'université de Chlef.

Par décret exécutif du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026, sont nommées doyennes de facultés à l'université de Laghouat, Mmes. :

— Mebarka Yousfi, faculté de droit et des sciences politiques ;

— Zoulikha Hebboul, faculté des sciences.

Par décret exécutif du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026, M. Salim Belkherchi est nommé doyen de la faculté de médecine à l'université de Béjaïa.

Par décret exécutif du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026, M. Abdelhamid Moussi est nommé doyen de la faculté des sciences de la nature, de la vie, des sciences de la terre et de l'univers à l'université de Biskra.

Par décret exécutif du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026, M. Fethi Ouhib est nommé doyen de la faculté de droit et des sciences politiques à l'université de Tlemcen.

Par décret exécutif du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026, Mme. Naïma Bourenane est nommée doyenne de la faculté des sciences politiques et relations internationales à l'université d'Alger 3.

Par décret exécutif du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026, M. Amir Cheribat est nommé doyen de la faculté de Chariaâ et de l'économie à l'université des sciences islamiques « Emir Abdelkader » à Constantine.

Par décret exécutif du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026, M. Lazhar Dhif est nommé doyen de la faculté des sciences sociales et humaines à l'université d'El Oued.

Par décret exécutif du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026, sont nommés doyens de facultés à l'université de Souk Ahras, Mme. et M. :

— Farida Khammar, faculté des sciences et de la technologie ;

— Abdelmalek Yahi, faculté des sciences sociales et humaines.

-----★-----

Décret exécutif du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026 portant nomination à l'université de M'Sila.

Par décret exécutif du 5 Safar 1448 correspondant au 20 juillet 2026, sont nommés à l'université de M'Sila, MM. :

— Rabah Bounar, doyen de la faculté des sciences ;

— Ameer Hamlaoui, directeur de l'institut des sciences et techniques des activités physiques et sportives.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté interministériel du 22 Moharram 1448 correspondant au 7 juillet 2026 fixant les modalités d'application du droit de timbre relatif à la carte professionnelle de l'étranger présent en situation régulière en Algérie.

Le ministre des finances,

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de la communauté nationale à l'étranger et des affaires africaines, et

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et des transports,

Vu l'ordonnance n° 76-103 du 9 décembre 1976, modifiée et complétée, portant code du timbre, notamment son article 142 ;

Vu la loi n° 08-11 du 21 Joumada Ethania 1429 correspondant au 25 juin 2008 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie ;

Vu le décret présidentiel n° 02-403 du 21 Ramadhan 1423 correspondant au 26 novembre 2002 fixant les attributions du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret présidentiel n° 25-241 du 21 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 06-454 du 20 Dhou El Kaâda 1427 correspondant au 11 décembre 2006 relatif à la carte professionnelle délivrée aux étrangers exerçant sur le territoire national une activité commerciale, industrielle et artisanale ou une profession libérale ;

Vu le décret exécutif n° 18-331 du 14 Rabie Ethani 1440 correspondant au 22 décembre 2018 fixant les attributions du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Arrêtent :

Article. 1er. — En application des dispositions de l'article 142 de l'ordonnance n° 76-103 du 9 décembre 1976, modifiées et complétées, portant code du timbre, le présent arrêté a pour objet de fixer les modalités d'application du droit de timbre relatif à la carte professionnelle de l'étranger présent en situation régulière en Algérie.

Art. 2. — La carte professionnelle de l'étranger est délivrée et renouvelée, sur sa demande conformément aux conditions et modalités fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Art. 3. — La délivrance et le renouvellement de la carte professionnelle de l'étranger sont soumis à un droit de timbre, dont la valeur est déterminée conformément à la législation en vigueur.

La carte professionnelle de l'étranger est délivrée dans les cas suivants :

- pour exercer une profession commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ;
- pour exercer des fonctions au sein d'organes administratifs et de direction ;
- en cas de changement de statut professionnel.

Art. 4. — Les services compétents de la wilaya délivrent, à la présentation du dossier de demande de la carte professionnelle de l'étranger ou de son renouvellement, un ordre de versement fixant le montant du droit de timbre correspondant à sa situation.

Art. 5. — L'acquittement du droit de timbre dû à la délivrance de la carte professionnelle de l'étranger ou à son renouvellement, s'effectue par tout moyen de paiement prévu par la législation et la réglementation en vigueur, contre la délivrance d'une quittance établie par l'administration fiscale.

Art. 6. — La carte professionnelle est remise à l'étranger concerné sur présentation de la quittance de paiement du droit de timbre auprès des services compétents de la wilaya.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Moharram 1448 correspondant au 7 juillet 2026.

Le ministre d'Etat, ministre
des affaires étrangères,
de la communauté nationale
à l'étranger et des affaires
africaines

Le ministre de l'intérieur,
des collectivités locales
et des transports

Ahmed ATTAF

Saïd SAYOUD

Le ministre des finances

Abdelkrim BOUZRED

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS

Arrêté du 17 Dhou El Kaâda 1447 correspondant au 5 mai 2026 portant institutionnalisation du festival culturel international des musiques et danses du monde.

— — — —

La ministre de la culture et des arts,

Vu le décret présidentiel n° 25-241 du 21 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels ;

Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;

Vu l'arrêté du 5 Safar 1435 correspondant au 8 décembre 2013 portant institutionnalisation du festival culturel international « musiques, chants et danses du monde » ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels, est institutionnalisé à El Oued, le festival culturel international annuel des musiques et danses du monde.

Art. 2. — L'arrêté du 5 Safar 1435 correspondant au 8 décembre 2013 portant institutionnalisation du festival culturel international « musiques, chants et danses du monde », est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Dhou El Kaâda 1447 correspondant au 5 mai 2026.

Malika BENDOUDA.

-----★-----

Arrêté du 3 Dhou El Hidja 1447 correspondant au 20 mai 2026 portant institutionnalisation du festival culturel international du cinéma amateur Imedghassen.

La ministre de la culture et des arts,

Vu le décret présidentiel n° 25-241 du 21 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels ;

Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;

Vu l'arrêté du 28 Rajab 1446 correspondant au 28 janvier 2025 portant institutionnalisation du festival culturel international « cinéma Imedghassen » ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels, est institutionnalisé à Batna, le festival culturel international annuel du cinéma amateur Imedghassen.

Art. 2. — L'arrêté du 28 Rajab 1446 correspondant au 28 janvier 2025 portant institutionnalisation du festival culturel international « cinéma Imedghassen », est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Dhou El Hidja 1447 correspondant au 20 mai 2026.

Malika BENDOUDA.

Arrêté du 3 Dhou El Hidja 1447 correspondant au 20 mai 2026 portant institutionnalisation du festival culturel national Bouna de la musique.

La ministre de la culture et des arts,

Vu le décret présidentiel n° 25-241 du 21 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels ;

Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;

Vu l'arrêté du 21 Chaoual 1426 correspondant au 23 novembre 2005 portant institutionnalisation du festival culturel national de la musique et de la chanson citadine ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels, est institutionnalisé à Annaba le festival culturel national annuel Bouna de la musique.

Art. 2. — L'arrêté du 21 Chaoual 1426 correspondant au 23 novembre 2005 portant institutionnalisation du festival culturel national de la musique et de la chanson citadine, est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Dhou El Hidja 1447 correspondant au 20 mai 2026.

Malika BENDOUDA.